

Les préludes à la Conférence de Québec

Katéri Lalancette

Numéro 119, automne 2014

La conférence de Québec de 1864 revisitée

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/72696ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lalancette, K. (2014). Les préludes à la Conférence de Québec. *Cap-aux-Diamants*, (119), 4-8.

LES PRÉLUDES À LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC

par Katéri Lalancette

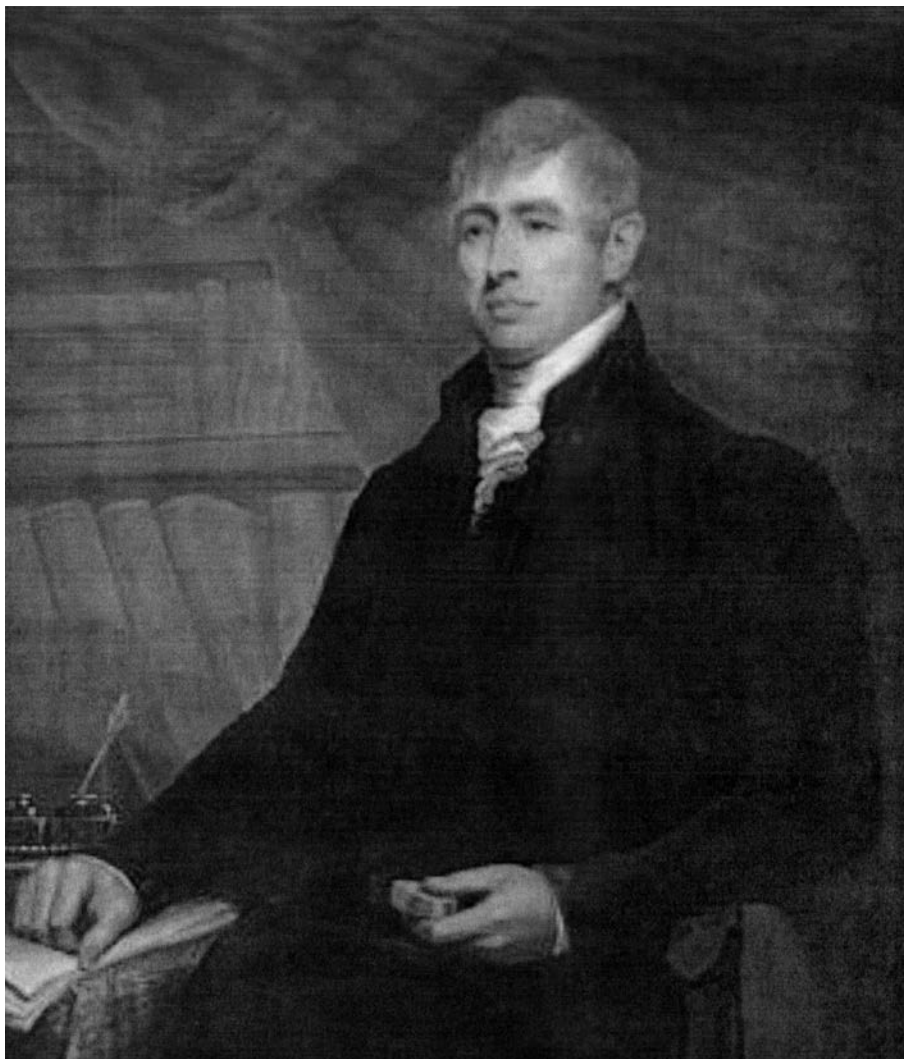
Le 10 octobre 1864 s'ouvre la Conférence de Québec, qui se tient au parlement de la côte de la Montagne. Les délégués des Provinces maritimes et de la province du Canada y adoptent les résolutions qui seront à la base de la Confédération canadienne.

Si le principe d'une union fédérative canadienne s'est concrétisé en 1867, de multiples projets visant à unir par des liens fédéraux les colonies britanniques de l'Amérique du Nord ont été élaborés depuis la conquête de la Nouvelle-France. L'union des deux Canadas, en 1840, précipite les événements favorisant une union plus large des colonies britanniques.

LES PREMIERS PROJETS COLONIAUX

Dans un mémoire rédigé vers 1767, William Smith, un loyaliste new-yorkais, lance l'idée de créer une union parlementaire des colonies américaines, en incluant les nouvelles acquisitions coloniales suivant la Proclamation royale de 1763. Dans ce projet, Smith voyait un Parlement de l'Amérique du Nord de type bicaméral dans lequel des représentants de toutes les colonies, dont la province de Québec, la Nouvelle-Écosse et les treize colonies américaines, auraient siégé. Le projet de Smith est communiqué au ministre britannique George Grenville, mais il n'y a pas de suite.

Plus tard, en 1784, l'ingénieur britannique Robert Morse, chargé par le gouverneur Guy Carleton d'enquêter sur la défense militaire de la Nouvelle-Écosse, propose une union des colonies britanniques. Dans son rapport, il suggère que la capitale soit sur l'île du Cap-Breton.



En Nouvelle-Écosse, Richard John Uniacke propose au gouvernement britannique de créer *The United Provinces of British America*, en 1826. Ce projet prévoit que chaque entité aurait un gouvernement local et qu'un gouvernement central s'occuperait des compétences générales. Le projet laissait la porte ouverte à l'entrée de nouvelles provinces. Selon Uniacke, ce plan de confédération permettrait aux colonies de rester fidèles à la métropole britannique. Le projet reste dans les archives britanniques, mais il demeure dans la mémoire de plusieurs hommes politiques qui s'y référeront de nombreuses occasions. (http://en.wikipedia.org/wiki/Richard_John_Uniacke#mediaviewer/File:RichardJohnUniackeByRobertField.jpg).

Le même William Smith, devenu juge en chef de la province de Québec, adresse en 1790 une lettre à Carleton dans laquelle il soumet un nouveau plan de

confédération pour les colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Au même moment, les membres du Parlement de la Grande-Bretagne réfléchissent à

la possibilité de diviser la province de Québec avec l'adoption de l'Acte constitutionnel. Pour Smith, placer sous une direction générale les colonies britanniques permettrait « la sauvegarde des intérêts communs et de la sécurité de toutes les divisions de l'Empire ».

Au XIX^e siècle, le gendre de Smith, le juge en chef Jonathan Sewell, propose lui aussi divers plans d'union des possessions britanniques en Amérique du Nord. Il prépare un mémoire sur la question en 1807 et publie deux brochures en 1814 et en 1824.

En 1822, alors que Londres étudie un *bill* sur le partage des recettes douanières entre le Bas et le Haut-Canada, des marchands britanniques, des bureaucrates et des hommes proches du gouverneur George Ramsay, comte de Dalhousie, souhaitent modifier la constitution sans débat public afin d'unir les deux Canadas. Un projet de loi est secrètement préparé par Edward Ellice, député à la Chambre des communes de Londres. Ellice convainc le secrétaire d'État aux Colonies de le présenter.

Or, en Grande-Bretagne, l'opposition whig s'oppose à un tel projet et la manœuvre d'Ellice et des bureaucrates canadiens est dénoncée publiquement. Dans les deux Canadas, une marée d'opposition s'élève contre l'Union. Une pétition recueille 60 000 noms au Bas-Canada et reçoit l'appui du clergé catholique. La Chambre d'assemblée du Bas-Canada envoie Louis-Joseph Papineau et John Neilson à Londres pour plaider la cause des Canadiens. Le projet de loi britannique est retiré.

Au même moment, John Beverly Robinson, juge en chef du Haut-Canada et pilier du *Family Compact*, soumet un plan d'union de toutes les colonies britanniques à des hommes politiques britanniques. En 1823, il publie une brochure sur le sujet à Londres. Malgré ses échecs, il revient à la charge en 1824 et en 1840.

D'autres hommes politiques haut-canadiens proposent des projets similaires, comme l'évêque John Strachan



John George Lambton, 1^{er} comte de Durham (1729-1840). (Bibliothèque et Archives Canada / C-121841).

(1822), William Lyon Mackenzie (1824 et 1826), le radical Robert Fleming Gurlay (1826), John Arthur Roebuck (1837, 1838 et 1849) et Henry Sherwood (1838).

Avec les soulèvements de 1837 et de 1838, Londres décide d'effectuer des changements constitutionnels importants dans ses colonies canadiennes. L'idée fédérative sera encore une fois mise de l'avant, mais rapidement laissée de côté.

LES PROJETS BRITANNIQUES

Le 10 février 1838, à la suite des rébellions du Bas-Canada, Londres suspend l'Acte constitutionnel de 1791 et met en place un Conseil spécial pour administrer temporairement la province. Le 29 mai 1838, John George Lambton, 1^{er} comte de Durham, entre en fonction

à titre de gouverneur en chef des colonies de l'Amérique du Nord britannique et de commissaire enquêteur.

Investi de pouvoirs extraordinaires, Durham emploie ses quelques mois passés dans la colonie à l'étude de la situation politique canadienne. Son rapport est officiellement déposé à la Chambre des communes le 11 février 1839.

Bien qu'il recommande l'union immédiate du Bas et du Haut-Canada, Durham traite longuement d'un projet d'union législative de toutes les colonies britanniques, qui conserveraient un pouvoir local restreint. Il croit qu'avec un tel projet, la question « raciale » serait réglée et que les Canadiens formeraient « un peuple fort et grand qui posséderait les moyens de s'assurer d'un bon gouvernement responsable pour lui-même ».

Le rapport de Durham soulève de nombreux débats à Londres. Plusieurs parlementaires britanniques, comme les députés Charles Buller (qui était d'ailleurs le premier secrétaire de lord Durham lors de son mandat canadien), sir Robert Peel et Daniel O'Connell et les lords Ellenborough et Wellington, déplorent que l'idée d'union fédérale soit laissée de côté. Le 30 juin 1840, à la chambre des Lords, le premier ministre William Lamb, vicomte de Melbourne, se défend en affirmant que les parlementaires londoniens ne sont pas prêts à discuter de la question de l'union fédérale des colonies.

À l'été 1840, le gouvernement retient du rapport de Durham la solution de l'union du Bas et du Haut-Canada ainsi que l'« anglification » et la mise en tutelle du Bas-Canada. C'est le début du régime de l'Union, qui dure jusqu'en 1867.

LES PROBLÈMES DANS LA PROVINCE DU CANADA

Dès sa mise en œuvre, on constate que, sans en avoir le statut, l'union législative et financière des deux Canadas fonctionne sur un mode fédéral. En pratique, il s'agit effectivement de deux Parlements – celui du Bas-Canada et celui du Haut-Canada – qui siègent ensemble ainsi que de deux administrations imposées par des régimes juridiques distincts.

Ainsi, dans le cabinet ministériel, on retrouve deux procureurs généraux et deux solliciteurs généraux, soit un pour chaque province. On met également en place deux systèmes d'éducation différents, chacune des provinces ayant son surintendant. Malgré le fait que l'on dénonce périodiquement l'union politique des deux Canadas, celle-ci fonctionne relativement bien jusqu'au milieu des années 1850.

Au cours de cette décennie, plusieurs tentatives individuelles et collectives



Antoine-Aimé Dorion, par William Notman, 1863. À la fin des années 1850, les « rouges » du Bas-Canada se positionnent en faveur de l'union fédérale. Dans un texte publié dans *Le Pays* et le *Montreal Herald*, ils affirment qu'un changement constitutionnel en faveur de la fédération est l'unique solution aux problèmes politiques de la province du Canada. Or, avec la formation de la grande coalition, en juin 1864, les libéraux bas-canadiens modifient leur prise de position. Le 8 août, lors d'une réunion spéciale, ils adoptent des résolutions dénonçant le projet de fédération des provinces et réclament le rappel de l'union législative. (www.mccord-museum.qc.ca/scripts/imageload.php?accessNumber=I-6442&Lang=2&imageID=142451)

sont faites en faveur du projet d'union de toutes les colonies britanniques. En 1850, le député Henry Sherwood publie une brochure sur le projet, tandis qu'en 1851, le député William Hamilton Merritt propose en Chambre qu'une convention provinciale soit convoquée pour dresser un projet de constitution fédérative. En 1852, une pétition des habitants des Cantons-de-l'Est est déposée au Parlement en faveur de l'union des provinces de l'Amérique britannique du Nord. En 1858, Alexander Morris publie un texte en faveur du projet. La même année, Joseph-Charles Taché publie un livre intitulé *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*.

Dans les Provinces maritimes, d'autres propositions sont faites, notamment celle de la British American League (1849), celle du gouverneur du Nouveau-Brunswick, Edmund Head (1851), et celle du chef de l'opposition de la Nouvelle-Écosse, James William Johnston (1854).

Dans la province du Canada, la représentation égale du Bas et du Haut-Canada dans le nouveau Parlement uni conduit à de nombreux débats. En 1851, un grand recensement confirme que la population du Haut-Canada a dépassé celle du Bas-Canada. Les parlementaires haut-canadiens, particulièrement les *clear grits*, exigent alors le *rep by pop*, une représentation basée sur la population. Ajoutées à cela, les difficultés liées à la constitution de 1840 poussent les parlementaires à promouvoir d'importants changements constitutionnels.

LE RÔLE DES GALT, CARTIER ET MACDONALD

C'est le député de Sherbrooke, Alexander Tilloch Galt, qui permet au projet de confédération de se mettre en branle. Le 7 juillet 1858, il propose des résolutions

afin de changer l'union législative en une fédération regroupant la province du Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Le débat sur les résolutions est toutefois ajourné avant qu'un vote ne soit pris.

Le 23 juillet 1858, le conseiller législatif Peter Boyle de la Blaquière présente un motion pour que le gouverneur Edmund Walker Head adopte les mesures nécessaires afin d'organiser une assemblée de délégués des provinces et de représentants des différents parlements pour étudier l'idée d'union fédérale. La motion du conseiller est rejetée.



Le parlement de Toronto où les parlementaires de la province du Canada siègent de 1850 à 1852, puis de 1856 à 1859. Lithographie de R. J. Hamerton, Toronto Public Library, Canadian Historical Picture Collection, 948-11-1. (www.torontopubliclibrary.ca/detail.jsp?Entt=RDMD-PICTURES-R-6131&R=DC-PICTURES-R-6131).

Quelques semaines plus tard, Galt fait son entrée au cabinet Cartier-Macdonald à titre de trésorier, à la condition que son projet de confédération soit accepté par le gouvernement. Le 7 août 1858, George-Étienne Cartier annonce que son gouvernement communiquera avec Londres et les autres provinces canadiennes pour mettre en branle ce projet. Le 4 septembre, un comité du Conseil exécutif canadien dépose un rapport recommandant au gouverneur Head de soumettre au secrétaire d'État aux Colonies, Edward Bulwer Lytton, le projet de réunion des délégués des colonies britanniques afin de discuter d'une union fédérale. La réponse de Lytton arrive le 26 novembre 1858. Il annonce qu'avant de convoquer une telle réunion, le gouvernement britannique veut connaître le sentiment des Provinces maritimes. Par contre, seule Terre-Neuve est intéressée à nommer des délégués. Le ministre Cartier-Macdonald est donc forcé d'ajourner le projet.

UNE CRISE POLITIQUE QUI PRÉCIPITE LES CHOSES

Le 19 mai 1864, le Parlement canadien adopte une motion du député d'Oxford-Sud, George Brown. Cette motion conduit à la nomination d'un comité spécial devant étudier les solutions à la crise qui sévit au Parlement depuis de nombreuses années, notamment à cause des demandes répétées du Haut-Canada en faveur du *rep by pop*. Le 14 juin 1864, le rapport de ce comité spécial est déposé à l'Assemblée législative. Le comité se positionne en faveur d'un système fédératif pour les provinces de l'Amérique du Nord britannique. La même journée, le gouvernement conservateur de Taché-Macdonald est défait sur une motion de censure présentée par le libéral Antoine-Aimé Dorion. Un ministère de coalition est ensuite formé avec l'entrée au cabinet conservateur de George Brown et de deux autres collègues *clear grits* du Haut-Canada.

La « grande coalition » s'engage à faire disparaître toutes les difficultés politiques en introduisant le principe fédéral et en permettant aux Provinces maritimes et aux territoires de l'Ouest d'y être inclus. La coalition préfédérative inquiète les milieux cléricaux, où l'on craint l'association des conservateurs avec Brown, l'un des ennemis les plus féroces de la nationalité canadienne-française de l'époque. À la fin de la session parlementaire, le 30 juin 1864, le gouverneur, lord Charles Stanley Monck, annonce qu'il joindra ses efforts à ceux du gouvernement afin de préparer un plan qui sera soumis au Parlement à la prochaine session.

LA CONFÉRENCE DE CHARLOTTETOWN

Le but de la Conférence de Charlottetown est d'abord de discuter de l'union des trois Provinces maritimes, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. À l'origine, en 1713, toutes trois faisaient partie de la

Nouvelle-Écosse. À la suite de décisions du Conseil privé de Londres, l'Île-du-Prince-Édouard est détachée de la Nouvelle-Écosse en 1769, suivie par le Nouveau-Brunswick en 1784.

Au départ, le projet de réunion, promu par le Colonial Office, était peu populaire auprès des hommes politiques des Maritimes. Certes, il signifiait la fusion des trois parlements en un seul et, donc, des pertes considérables pour les intérêts politiques locaux.

En 1864, le gouvernement canadien, mis au courant de ce projet, redonne un nouveau souffle à la conférence en demandant le statut de participant. La coalition canadienne voulait en profiter pour soumettre un projet d'union fédérale des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. La conférence est organisée en quelques semaines malgré la piètre réputation de la province du Canada dans les Maritimes, notamment en raison des querelles concernant le chemin de fer Intercolonial.

Les délégués de la province du Canada proviennent tous du gouvernement de la grande coalition, soit du Parti conservateur de John A. Macdonald et d'Étienne-Paschal Taché et des *clear grits* du Haut-Canada, dirigés par George Brown. Les rouges du Bas-Canada, qui forment l'opposition au gouvernement de coalition, sont donc privés d'une voix lors de la conférence.

Le 1^{er} septembre 1864, les délégations de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la province du Canada arrivent à Charlottetown, accueillies par celle de l'Île-du-Prince-Édouard. Les Canadiens se joignent rapidement aux discussions et soumettent leur projet de confédération générale.

LES PROPOSITIONS CANADIENNES

Ce sont John A. Macdonald et George-Étienne Cartier qui présentent les grandes lignes des propositions canadiennes. Le premier insiste sur les pouvoirs accordés au gouvernement central tandis que le second met l'accent sur le besoin des



Le 1^{er} juin 1935, le Canada émet un timbre de 13 cents reprenant la célèbre photographie de G.P. Roberts montrant les délégués à la Conférence de Charlottetown, en 1864. (Avec l'autorisation de la Société canadienne des postes).

Canadiens français de conserver leurs propres institutions et leur droit civil. Rapidement, le projet d'union des Maritimes est laissé de côté : le projet de confédération rallie toutes les voix.

Deux jours plus tard, Galt aborde les questions budgétaires : il propose que le gouvernement fédéral prenne à sa charge les dettes de toutes les provinces et qu'il perçoive la plus grande part des revenus. Le 5 septembre 1864, Brown discute des points constitutionnels et de la composition des tribunaux.

La question de la division des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement permet de dégager deux visions : celle des délégués canadiens-français – George-Étienne Cartier et Hector-Louis Langevin –, qui veulent accorder plus de pouvoirs aux législatures locales, et celle des autres délégués canadiens et des Maritimes (qui tiennent pourtant à conserver leurs législatures et leurs pouvoirs), mais qui souhaitent réduire à leur plus simple expression les pouvoirs des gouvernements provinciaux.

L'ACCEPTATION DU PROJET FÉDÉRATIF

Le 7 septembre, les délégués des Maritimes se réunissent seuls pour discuter de l'union de leurs trois provinces. L'Île-du-Prince-Édouard s'oppose à cette union des Maritimes, ce qui conduit à l'adoption de la proposition fédérative, à condition que des termes « satisfaisants » soient consentis aux provinces de l'Atlantique.

L'acceptation du projet de Confédération par les délégués des Maritimes est une surprise sur le plan politique. Si la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard avaient déjà voté des résolutions sur une confédération des colonies britanniques, ce n'était pas le cas au Nouveau-Brunswick. Malgré tout, le projet fédératif offrait un avantage que l'union des Maritimes ne pouvait garantir : un État transcontinental grâce à l'ajout prochain des territoires de l'Ouest.

Les délégués conviennent, le 12 septembre, de poursuivre les travaux de la Conférence à Québec, afin de préciser les derniers détails de l'entente. ■

Katéri Lalancette est étudiante à la maîtrise en histoire à l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

Marcel Bellavance. « La Confédération et ses opposants ». *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, n° 41, 1995, p. 32-36.

Christian Blais, Gilles Galichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre. *Québec : quatre siècles d'une capitale*. Québec, Les Publications du Québec, 2008, 692 p.

Jean-Charles Bonenfant. « Les projets théoriques de fédéralisme canadien ». *Les Cahiers des Dix*, n° 29, 1964, p. 71-89.

Michel Bonsaint (dir). *La procédure parlementaire du Québec*. 3^e édition. Québec, Assemblée nationale, 2012, 989 p.

Andrée Désilets. *Hector-Louis Langevin : un père de la Confédération canadienne (1826-1906)*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969, 461 p. Coll. « Les cahiers de l'Institut d'histoire ».

Louis-Georges Harvey. « Une Constitution pour l'Empire : sur les origines de l'idée fédérale au Québec, 1765-1815 ». *Les Cahiers des Dix*, n° 66, 2012, p. 25-54.

Gil Rémillard. « Les intentions des Pères de la Confédération ». *Les Cahiers de droit*, vol. 20, n° 4, 1979, p. 797-832.

P.B. Waite. *La Conférence de Charlottetown*. Ottawa, Société historique du Canada, 1966, 28 p. (Coll. « Brochure historique, 15 »).

W. Menzies Whitelaw. *La Conférence de Québec*. Ottawa, Société historique du Canada, 1967, 28 p. (Coll. « Brochure historique, 20 »).